



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 29090

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les besoins en postes de professeur de lycée professionnel par spécialité pour l'académie de Clermont-Ferrand pour la rentrée 1999. En effet, avec 163 rentrées possibles, les prévisions du rectorat sont déjà inférieures aux besoins, et il semblerait que le ministère n'autorise seulement que 47 rentrées possibles dans le premier mouvement interacadémique. Ces estimations risquent d'empêcher des mutations et de créer des dysfonctionnements nuisibles à la qualité de l'enseignement et donc aux élèves. Pour ne pas revivre la rentrée 1997, où de nombreuses classes sont restées sans professeurs pendant plusieurs semaines avant d'obtenir l'autorisation d'embaucher des professeurs contractuels qualifiés, il serait souhaitable que les départs en retraite et les postes vacants puissent être compensés par des mutations, en priorité dans les disciplines suivantes : mathématiques, sciences physiques, lettres, histoire, dessin d'art, biotechnologie, électronique, maintenance mécanique, productique, génie mécanique, construction, génie industriel bois... En conséquence, il lui demande comment il compte remédier aux défaillances du nouveau système de mutations déconcentrées, qui est loin d'améliorer le fonctionnement du système éducatif dans le second degré.

Texte de la réponse

La déconcentration des affectations des enseignants s'est traduite par une place plus importante faite à la gestion prévisionnelle, par chaque académie, de ses ressources et de ses besoins. Chaque recteur d'académie a été invité à calculer selon une méthode uniforme, par discipline, le volume d'enseignants dont il devrait disposer pour la prochaine année scolaire pour faire face aux besoins engendrés par les structures pédagogiques fixées dans le cadre de la carte scolaire académique. Cette demande a été satisfaite grâce aux enseignants titulaires en poste dans l'académie, aux stagiaires, aux maîtres-auxiliaires auxquels est garanti le réemploi et, le cas échéant, aux nouvelles affectations. Les capacités d'accueil fixées dans chaque discipline, après un travail commun entre l'administration centrale et chaque académie ne traduisent donc qu'une faible partie des possibilités de mutation offertes aux enseignants. Comme cela leur a été systématiquement précisé dans tous les documents d'information mis à leur disposition, l'essentiel du mouvement se fait à partir des postes laissés vacants au cours du mouvement lui-même en fonction des demandes des enseignants. Un solde faible ou nul dans une discipline ne traduit pas l'absence de toute nouvelle affectation dans l'académie, mais signifie seulement que les mutations se font à partir des postes libérés par les enseignants qui demandent à quitter l'académie. Dans le cadre de l'ancien mouvement national, aucune publication de poste n'était jamais faite et les enseignants ne pouvaient donc pas connaître le volume des postes offerts à la mutation. La déconcentration du mouvement des enseignants s'est accompagnée d'un effort sans précédent de transparence et d'information. Non seulement les capacités d'accueil académique ont été portées à la connaissance des enseignants mais aussi ceux-ci ont pu, grâce à l'outil SIAM - système d'information et d'aide pour les mutations - calculer leur barème et simuler leur future mutation avant de saisir leurs vœux. Si les craintes exprimées sont compréhensibles, elles ne sont cependant pas fondées. La déconcentration du mouvement s'accompagne de la création dans toutes les académies de nouveaux postes définitifs qui contribueront à mieux réaliser l'adéquation

entre les souhaits des enseignants et les nécessités du service public de l'éducation. Ainsi, ce sont 367 enseignants qui ont été affectés lors de la phase inter-académique du mouvement dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29090

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2445

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4138